

FINANCES

Décision n°2025-196 : Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres - Convention entre Grand Lac et la Commune de Vions

1 DOCUMENT - Publié le 25 juin 2025

DÉCISION
N° 2025-196
Signature n° 25.000.000
Publie à l'adresse n° 25.000.000
Version : 24.000.000

ABSTRACT
Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres
Convention entre Grand Lac et la Commune de Vions

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, 27 mars 1956, article L. 227-1-10.
- Vu les arrêtés du 28 juillet 2020, du 23 mars 2020*, du 24 juillet 2020*, du 21 mars 2020 et du 29 juillet 2020*, portant l'adoption du projet pour la fusion, ou le mise à disposition du plateau médico-social à la commune de Vions.

Constatant que Grand Lac possède un logiciel d'analyse fiscale avec pour principaux objectifs :

- Assurer aux demandes de renseignements des contribuables sur leur situation fiscale personnelle.
- Permettre d'appréhender la composition fiscale d'une commune.
- Mener un travail conjoint avec l'administrateur fiscal dans le but d'améliorer l'efficacité fiscale entre les collectivités.

Constatant que Grand Lac propose de céder son logiciel d'analyse fiscale, un accès au logiciel sera alors accordé à la commune de Vions et l'analyse de leur position fiscale facilitée au cours du déroulement de la convention.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : MISE À DISPOSITION DE LOGICIEL INFORMATIQUE
Le Président de Grand Lac offre à la commune de Vions un logiciel de suivi de la fiscalité.

ARTICLE 2 : GRATUITÉ
La présente offre à l'application est affiliée à la loi grand.

ARTICLE 3 : DURÉE
La convention approuvée à la présente convention sera effective du 17 mars 2025 pour une période d'un an. Elle sera renouvelée tacitement par l'absence d'un avis écrit d'opposition au moins deux mois avant la fin.

ARTICLE 4 : EXÉCUTION
Une copie de la présente sera délivrée à :

- Le Préfet de la Gironde.
- Le Maire de Vions.



DEC_2025-196.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 296,0 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.